

LE WEBINAIRE VA COMMENCER
DANS QUELQUES INSTANTS



MERCI DE PATIENTER



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



agefiph

ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées





#SQVT2021



semaineqvt.anact.fr



**MALADIES CHRONIQUES EVOLUTIVES
(MCE)**

ET

**QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL :
LES ENJEUX DE L'INCLUSION**

**VENDREDI 18 JUIN
DE 9H30 À 10H15**



LES INTERVENANTS



Isabelle BAZIN

Chargée d'étude et de développement, Agefiph
i-bazin@agefiph.asso.fr



Sandrine BRUNET

Responsable Santé, sécurité et QVT,
Hôpital privé Arnault TZANCK
s.brunet@tzanck.org



Olivier QUENETTE

Directeur
Ehpad St Barthélémy
o.quenette@fondation-sjd.fr



Elodie GALY

Chargée de mission,
Aract Paca
e.galy@anact.fr



SOMMAIRE DU WEBINAIRE



Une présentation en 3 temps :

- MCE et QVT : le projet de l'Aract Paca
- Le rôle et les aides de l'Agefiph
- Témoignages : enjeux et motivation



MCE ET QVT : PASSER D'UNE DÉMARCHE INDIVIDUELLE À UNE DÉMARCHE COLLECTIVE



Source : Aract Paca
réseau Anact - Aract

LES MCE EN QUELQUES CHIFFRES



L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), définit la MCE comme étant : « un problème de santé qui nécessite une prise en charge sur plusieurs années ».

Cette définition recouvre des maladies très diverses telles que: cancers, diabète, VIH-sida, maladies mentales, hépatites, sclérose en plaques, maladie d'Alzheimer...

En quelques chiffres :

- Environ **4,4 millions de personnes actives** vivent aujourd'hui en France avec une MCE
- **20 %** de la population française ce qui représente **15% de la population active**
- **80 %** des personnes ont un emploi au moment du diagnostic de la maladie
- 2 ans plus tard, **1/3 des personnes** ont perdu leur emploi ou sont en arrêt maladie
- **80%** ont des effets invisibles

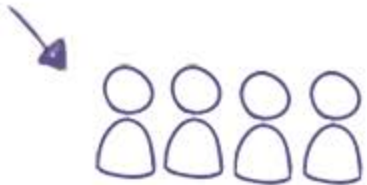


QUELS IMPACTS DANS LE TRAVAIL ?



Quels que soient la pathologie et le type d'entreprise, des impacts communs aux MCE dans le travail peuvent être constatés, à la fois pour le travailleur et pour la structure professionnelle :

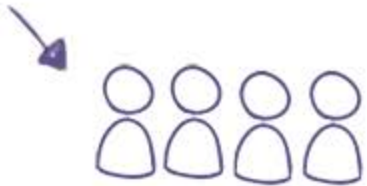
- Arrêts de travail
- Prise de traitement médicamenteux au poste de travail
- Aménagement du poste de travail (ergonomie, horaire, ...)
- Reclassement
- Impact sur l'organisation du travail
- ...



LE QUESTIONNAIRE



- Questionnaire anonyme (traité et analysé par l'Aract Paca) de 14 questions
- C'est un e-applicatif mis en œuvre sous le logiciel Sphynx, à destination de l'ensemble des salariés
- Ce questionnaire a pour objectifs :
 - Faire un état des lieux des actions (humaines, organisationnelles et managériales) existantes
 - Identifier des axes d'amélioration des conditions de travail des salariés atteints de MCE, au sein de l'entreprise



LE QUESTIONNAIRE



Enquête salariés atteints d'une Maladie Chronique Evolutive (MCE)

Madame, Monsieur,

Les Maladies Chroniques Evolutives (MCE) sont définies par l'Organisation Mondiale de la Santé comme "un problème de santé qui nécessite une prise en charge sur plusieurs années".

Elles regroupent des maladies très diverses : maladies mentales, VIH-sida, hépatites, cancers, diabète, sclérose en plaques, maladie de Parkinson, épilepsie, maladie d'Alzheimer, asthme, rhumatismes, myopathie...

Votre entreprise a décidé de s'associer à l'initiative de la Dreets Paca, de l'Agefiph et de l'Aract, afin de réaliser un état des lieux des démarches mises en place au sein de notre entreprise. Ce questionnaire anonyme a pour objectif d'améliorer les conditions de travail des personnes atteintes de MCE.

L'Aract Paca est seul destinataire des réponses et s'engage à ne pas communiquer les réponses individuelles à votre établissement.

Nous insistons sur l'importance de répondre à la totalité des questions afin que l'état des lieux soit pertinent et fiable.

Nous vous remercions par avance, pour les quelques minutes que vous allez consacrer à cette enquête.

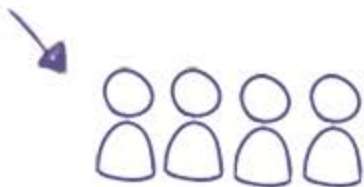
Votre entreprise, Dreets Paca, Agefiph, Aract Paca.

← Précédent

Suivant →



LE QUESTIONNAIRE



Enquête salariés atteints d'une MCE

3 - Organisation au sein de votre service

Q13 - Votre maladie a-t-elle ou a-t-elle eu des conséquences sur votre travail ?

Interruption de votre activité professionnelle (rendez-vous médicaux, prise de traitement, arrêts maladie successifs...)

Tension avec votre responsable hiérarchique

Tensions dans l'équipe

Difficultés dans la réalisation de votre travail

Pas d'effets sur votre travail

Plusieurs réponses possibles

Q14 - Pour faire face à votre maladie, votre responsable hiérarchique et/ou service RH vous a-t-il proposé ?

- D'aménager votre temps de travail (réduction horaire, temps partiel thérapeutique, télétravail...)
- D'aménager votre poste de travail (étude ergonomique, achat d'un nouvel équipement, déplacement de poste...)
- De réaliser une ou plusieurs évolutions organisationnelles (remplacement, binôme, partage de tâches...)
- De vous faire bénéficier d'un reclassement professionnel
- De réaliser un bilan de compétences
- De suivre une ou des formations complémentaires
- Un départ à la retraite anticipé
- De bénéficier d'autres dispositifs/modalités d'accompagnement

Lesquels?

Plusieurs réponses possibles

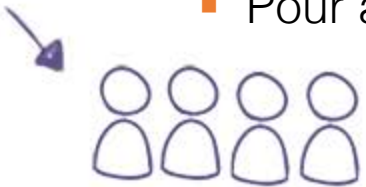
← Précédent

Suivant →

EN RÉSUMÉ



- Un questionnaire anonyme, facile et rapide à mettre en œuvre
- Pour faire un état des lieux des actions conduites auprès des personnes atteintes de MCE dans votre structure
- Pour anticiper au mieux le retour et/ou le maintien en emploi des personnes atteintes de MCE
- Pour proposer des conditions de travail compatibles aux besoins des salariés concernés
- Pour améliorer la Qualité de Vie au Travail de l'ensemble des salariés



RÔLE DE L'AGEFIPH



L'Agefiph est née avec la loi du 10 juillet 1987. Cette loi oblige en particulier toutes les entreprises privées de 20 salariés et plus à employer au moins 6 % de personnes handicapées.



L'Agefiph est chargée de développer l'emploi des personnes en situation de handicap.

C'est l'organisme qui **gère les contributions versées par les entreprises** qui ne comptent pas au minimum **6 %** de personnes en situation de handicap dans leur effectif.

L'Agefiph utilise ces ressources pour délivrer des services, aides financières et prestations.



Une mission de service public

Interlocutrice des pouvoirs publics et des acteurs de l'emploi et du handicap pour soutenir l'intégration du handicap dans les politiques publiques de l'emploi, de la formation et de la santé au travail.

LE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU MAINTIEN DANS L'EMPLOI



Un partenariat national

Avec les acteurs institutionnels comme l'Etat (Direction Générale du Travail), l'assurance maladie (CNAMTS), la Mutualité Sociale Agricole, **l'Association Nationale d'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT)**, les services de santé au travail, les partenaires sociaux...

Implication :

- Protocole national pour le maintien dans l'emploi,
- Une convention nationale pluriannuelle multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap 2017-2020
- Plan Santé au Travail (PST)
- Commission d'Orientation des Conditions de Travail (COCT)
- Convention de collaboration Agefiph/FIPHFP avec une priorité sur la Prévention de la Désinsertion Professionnelle et le maintien dans l'emploi.



Un partenariat régional

La charte régionale sur maintien dans l'emploi en PACA

LES BENEFICIAIRES DE L'AGEFIPH



Les personnes en situation de handicap

- ✓ Bénéficiaires de Obligation Emploi de Travailleurs Handicapés (article L5212-13 du Code du travail) **ou en voie de l'être**

L'Agefiph peut intervenir dès que la personne a engagé des démarches de reconnaissance du handicap.

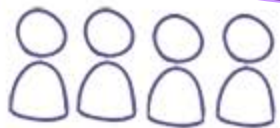
Les entreprises

Les entreprises et associations de droit **privé** ou relevant du droit privé

Les entreprises exerçant leurs activités sur le territoire national

Pour les entreprises adaptées, entreprises signataires d'un accord agréé de branche, de groupe ou d'entreprise : sous conditions.

A noter : Les salariés d'entreprises sous accord agréé sont éligibles aux interventions de l'Agefiph. En revanche, seules les entreprises sous accord agréé ayant atteint le **taux** d'emploi de 6% peuvent bénéficier des aides de l'Agefiph.



PANORAMA DES SERVICES DE L'AGEFIPH



Entreprises

Accompagner l'employeur pour intégrer le handicap dans sa pratique de gestion des ressources humaines et développer des projets en faveur de l'emploi des personnes handicapées



Conseil et Accompagnement emploi/handicap des entreprises



Réseau des Référents Handicap

Appui et Accompagnement Cap emploi

Emploi Accompagné

Etude Préalable à l'Aménagement des Situations de Travail

Prestations d'Appuis Spécifiques (handicap visuel, auditif, moteur, mental, psychique et troubles cognitifs)

Faciliter le recrutement, l'intégration, le maintien dans l'emploi et le parcours professionnel de la personne handicapée dans l'entreprise



Personnes en situation de handicap

Accompagner la personne en situation du handicap dans le cadre de son projet professionnel

Appui et Accompagnement Cap emploi

Emploi Accompagné

Prestations d'Appuis Spécifiques (handicap visuel, auditif, moteur, mental, psychique et troubles cognitifs)

Prestation Spécifique d'Orientation Professionnel

Prestation de conseil et accompagnement à la création et reprise d'entreprise



Ressource Handicap Formation

PANORAMA DES AIDES DE L'AGEFIPH



Employeur



Personnes en situation de handicap

Les aides au maintien dans l'emploi
Accompagnement dans les différentes transitions professionnelles

Aide à l'accueil, l'intégration et/ou évolution professionnelle ★

AETH (Reconnaissance Lourdeur du Handicap)

Aide à l'adaptation des situations de travail ★

Aide au maintien ★

Aide à la formation

Les aides à la sécurisation des parcours

Solutions compensatoires afin de favoriser l'autonomie de la personne handicapée

Création d'activité

Aide prothèse (s) auditive (s)

Aide aux déplacements ★



★ Mesures exceptionnelles Covid complémentaires

COMMENT MOBILISER LES AIDES DE L'AGEFIPH



Personnes
Entreprises
Conseillers professionnels

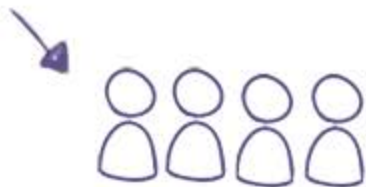
Mobilisation de l'aide par voie
dématérialisée

[Déposer un dossier : cliquer
ici](#)

Formulaire de demande
d'intervention
Justificatifs spécifiques



Délégation régionale
de l'Agefiph



LE GUIDE DES SERVICES ET AIDES DE L'AGEFIPH



Guides nationaux où vous trouverez :

- le descriptif des aides, prestations et ressources de l'Agefiph (public éligible, objectif(s), contenu et montant de l'aide)
- le descriptif des mesures exceptionnelles de l'Agefiph liées à la crise sanitaire #covid-19 et à la reprise d'activité (public éligible, objectif(s), contenu et montant de l'aide)
- les précisions utiles des aides (aide obligatoirement prescrite ou non, caractère renouvelable ou pas, conditions de mobilisation de l'aide,...)



[L'offre de services Agefiph](#)



[Mesures exceptionnelles Agefiph](#)



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

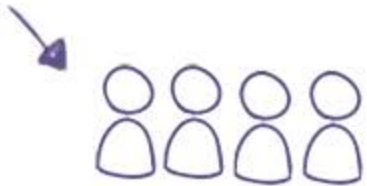
TÉMOIGNAGES



Sandrine BRUNET
Responsable Santé, Sécurité et Qualité de Vie au Travail,
Hôpital privé Arnault TZANCK
s.brunet@tzanck.org



Olivier QUENETTE
Directeur
Ehpad St Barthélémy
o.quenette@fondation-sjd.fr



ECHANGES



NOS PARTENAIRES



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agefiph

ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

ars
Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur



FONDATION SAINT JEAN DE DIEU

ARNAULT
TZANCK
MOUGINS

Aract

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR